

LE 24 FÉVRIER 2020  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-quatre février deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

M. Michel Lauzon  
Mme Guylaine Coursol  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Mmes Isabelle Gauthier  
Francine Charles  
M. Marc Laurin

**Sont également présents :**

M. Mario Boily, directeur général  
Mme Suzanne Mireault, greffière

**Est absent :**

M. Jean Bouchard (maire)

**Est également absente :**

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

<b>162-02-2020</b>	<b>Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone. (G8 400)</b>
--------------------	--

Le maire suppléant explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone, ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également les solutions retenues suite à la consultation des citoyens.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Des commentaires sont formulés à l'égard de ce projet de règlement, soit dans le cas où le promoteur ferait faillite. Dans ce cas, le nouveau promoteur serait soumis aux mêmes conditions prévues dans le présent règlement.

**163-02-2020 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 février 2020, tel que modifié comme suit :

**Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :**

14. Soumission relative à la fourniture et livraison d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante, épandeur d'abrasifs et équipement de déneigement. (2019-085) (G6 112 U3 N4960)

**Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :**

- a) Signature d'une entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au fonds des régions et ruralités. (G5 500 U4 N15606)

**164-02-2020 Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue 10 février 2020, tel que présenté.

**165-02-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 7 au 20 février 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 19 au 24 février 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 11 au 24 février 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>3 786 851,19 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>172 035,22 \$</u>
• TOTAL.....	<u><u>3 958 886,41 \$</u></u>

**166-02-2020 Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Marché public de Mirabel – Plan d'action 2020 » (FSD-2019-03). (G5 500 N15601 #108126)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 39 122 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Marché public de Mirabel – Plan d'action 2020 ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**167-02-2020 Octroi d'une aide financière à « ABC Clinique Santé » pour le démarrage d'une clinique interdisciplinaire (FSD-2020-01). (G5 500 N15601 #107934)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 7 850 \$ à « ABC Clinique Santé », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « ABC Clinique Santé », dans le projet de démarrage d'une clinique interdisciplinaire.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**168-02-2020 Octroi d'une aide financière à « Aéro Montréal » pour le projet intitulé « Étude – Cartographie des capacités du secteur MRO (maintenance, entretien et réparation d'aéronefs) » (FSD-2020-04). (G5 500 N15601 #108279)**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-02-04;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 4 000 \$ à « Aéro Montréal », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Aéro Montréal », dans le projet intitulé « Étude – Cartographie des capacités du secteur MRO (maintenance, entretien et réparation d'aéronefs) ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**169-02-2020 Octroi d'une aide financière à « Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie » pour le projet intitulé « Sondage inter-MRC sur les besoins, les intérêts et les intentions de la clientèle des 18-24 et des 25 à 54 ans et dans 125 entreprises des basses Laurentides » (FSD-2020-05). (G5 500 N15601 #108280)**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-02-03;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 7 000 \$ à « Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie », dans le projet intitulé « Sondage inter-MRC sur les besoins, les intérêts et les intentions de la clientèle des 18-24 et des 25 à 54 ans et dans 125 entreprises des basses Laurentides ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

**170-02-2020 Signature d'une entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides entre la Ville de Mirabel, les 7 MRC des Laurentides, le CPERL et le Conseil de la culture des Laurentides (CCL). (FARR-2020-02) (G5 500 U4 N15382 #108266)**

CONSIDÉRANT QU'il y a près de trois ans, le Gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds est dédié au financement de projets de développement correspondant aux priorités déterminées par chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit Fonds, le comité régional de sélection du FARR Laurentides, composé des 7 préfets de MRC, du maire de Mirabel et de la ministre régionale responsable des Laurentides, a choisi de soutenir globalement un certain nombre d'ententes sectorielles pour la région et ce, sur une période de 2 ou 3 ans, selon les diverses ententes;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional de sélection du FARR des Laurentides a choisi de soutenir l'entente sectorielle identifiée ci-après;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la ville, l'entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides avec les 7 MRC des Laurentides, le CPERL et le Conseil

de la culture des Laurentides (CCL), ainsi que tout autre document nécessaire, le tout couvrant une période de 3 ans.

D'inviter les organismes mandataires de l'entente sectorielle, tout comme le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), à s'assurer que les retombées découlant de cette entente spécifique soient effectives et équitables pour chaque MRC ainsi que pour la Ville de Mirabel.

De désigner, Carolyne Lapierre, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour représenter la Ville sur le Comité directeur de la dite entente.

D'informer les partenaires que la participation financière de la Ville sera de 15 000 \$, répartie sur trois (3) années, soit 5 000 \$ par année.

De demander que les montants relatifs à sa participation financière soient prélevés à même les Fonds dédiés provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) de Mirabel.

<b>171-02-2020</b>	<b>Signature d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative des Laurentides à intervenir entre la Ville de Mirabel et 7 MRC, le Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPERL) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (FARR-2020-01) (G5 500 U4 N15382 #108265)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le comité régional de sélection du FARR des Laurentides, composé des 7 préfets (MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de Thérèse de Blainville, de la Rivière du Nord, des Pays d'en Haut, des Laurentides, et d'Antoine-Labelle) du maire de Mirabel et de la ministre régionale responsable de la région des Laurentides, a choisi de soutenir l'entente de développement pour la concertation régionale dans la région administrative des Laurentides, et ce, pour une période de 3 années, soit 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et la Ville de Mirabel estiment qu'il est dans leur intérêt et dans celui de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation soit institué et que des ressources lui soient allouées afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement pour la concertation régionale dans la région administrative des Laurentides à intervenir entre la Ville de Mirabel et 7 MRC, le Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPERL) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et d'autoriser le versement d'un montant annuel de 9 214 \$ pour une période de 3 ans.

**172-02-2020      Acceptation finale de travaux.**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux :

- a) d'éclairage décoratif et sur poteaux de bois, dans divers parcs et diverses rues, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 679-08-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 U3 N15427) (2019-056)**

**173-02-2020      Acquisition et installation de terminaux véhiculaires pour le Service de police (G6 112 U4 N9030)**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police désire procéder à l'achat de deux terminaux véhiculaires;

CONSIDÉRANT QUE « Cyberkar Systems » est la seule compagnie à offrir l'expertise et l'infrastructure présentement utilisée par la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Cyberkar Systems », le contrat pour l'acquisition et l'installation de deux terminaux véhiculaires pour un prix de 68 864,14 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les contrats pour l'acquisition et l'installation de deux terminaux véhiculaires, ainsi que tout document nécessaire.

**174-02-2020      Soumission relative à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe. (2019-072) (G6 112 U3 N1931)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Techno Feu inc. », la soumission relative à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, pour un prix de 1 003 739,00 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 décembre 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-072 préparé le 1<sup>er</sup> novembre 2019 par le directeur du Service de la sécurité incendie, dans le dossier numéro G6 112 U3 N1931, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2371 de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2371 de cette Ville.

<b>175-02-2020</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et livraison de six (6) camionnettes, année 2020. (2020-006) (G6 112 U3 N7936)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Fortier Auto (Montréal) Itée », la soumission relative à la fourniture et livraison de six (6) camionnettes, année 2020, pour des prix unitaires apparaissant au devis, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 224 028,79 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 13 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-006 préparé en janvier 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7936, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

<b>176-02-2020</b>	<b>Soumission relative au réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (2019-078) (G7 311 102 110 U3 N15521)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Hébert & Hébert inc. », la soumission relative à au réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 943 000 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 18 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-078 préparé le 10 janvier 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 102 110 N15521, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense et toute autre dépense connexes au centre récréatif au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 10 ans.

<b>177-02-2020</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et livraison d'un véhicule quatre (4) roues motrices, année 2020, pour le Service de la sécurité incendie. (2020-001) (G6 112 U3 N4826)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Ventes Ford Élite (1978) inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison d'un véhicule quatre (4) roues motrices, année 2020, pour le Service de la sécurité incendie, pour un prix de 50 430,33 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 février 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-001 préparé en janvier 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics,



dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2367 de cette Ville.

<b>178-02-2020</b>	<b>Acquisition d'une servitude permanente de passage sur une partie du lot 5 701 513, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9310-9833 Québec inc. (André Taillon) ». (X3 211 S14 N15392 #108342)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9310-9833 Québec inc. (André Taillon) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente de passage sur une partie du lot 5 701 513, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 11,9 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 20 janvier 2020, par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, sous le numéro 11216 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire Francis Renaud pour préparer l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

<b>179-02-2020</b>	<b>Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 3 490 941 (12389, route Arthur-Sauvé), dans le secteur de Saint-Augustin. (X4 210 S14 N3490 #108299)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Réal Mondou inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 3 490 941 (12389, route Arthur-Sauvé), dans le secteur de Saint-Augustin.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

**180-02-2020 Enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales sur une partie des lots 6 353 169 et 6 353 170 appartenant à « Équipe Paquette inc. », dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 113 N14623 #108391)**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder immédiatement à l'enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*]

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que la Ville autorise la firme d'avocats « Lalonde Geraghty Riendeau inc. » à procéder à l'enregistrement d'une réserve foncière pour fins publiques municipales conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*, sur une partie des lots 6 353 169 et 6 353 170, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le secteur de Saint-Janvier et actuellement la propriété de « Équipe Paquette inc. » ou de tout autre propriétaire, lesdites parties de lots étant illustrées au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**181-02-2020 Vente de véhicules usagés. (G6 400)**

CONSIDÉRANT QUE le 4 février 2020 avait lieu l'ouverture des soumissions préparées par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la vente de nos véhicules usagés et pour lequel, nous avons 19 véhicules en vente;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter les offres indiquées au tableau ci-après, suite aux résultats d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres numéro 190542 du CSPQ :

N° du lot	Descriptif	Mise minimale demandée	Montant le plus élevé obtenu	Nom du soumissionnaire
1	Benne 4 saisons pour camion 10 roues Année 2009.	2000,00 \$	2500,00 \$	Gestion Carl Tanguay inc.
2	Balai aspirateur, 1991 (05-91) 129183 km	5000,00 \$	8103,00 \$	Municipalité de St-Placide
3	Dodge Dakota, 2005 (05-05) 221746 km	750,00 \$	0 \$	Aucun soumissionnaire
4	Ford F-250, 1998 (07-98) 262467 km	750,00\$	1051,30 \$	Jean Blanchet
5	Ford Ranger, 2002 (09-02) 155026 km	250,00 \$	500,00 \$	Roberto Antonio Gonzalez
6	Chevrolet Sierra 2500, 2003 219300 km	1000,00 \$	1373,13 \$	Claude Lauzon
7	GMC Savana, 1999 (13-99) 94873 km	400,00 \$	1100,00 \$	C&C Services Industriels

N° du lot	Descriptif	Mise minimale demandée	Montant le plus élevé obtenu	Nom du soumissionnaire
8	Dodge Nitro SXT, 2008 (10-08) 191228 km	1000,00 \$	0 \$	Aucun soumissionnaire
9	Dodge Caravan, 2007 (11-07) 209194 km	400,00 \$	401,99\$	Laflamme auto
10	Chevrolet Cobalt LS, 2006 (25-06) 130377 km	750,00 \$	788,88 \$	Normand Audet
11	Ford Crown Victoria Police 2011 (26-11) 377366 km	500,00 \$	729,50 \$	Joey Labeaume
12	Ford Crown Victoria Police 2011 (11-11) 202950 km	500,00 \$	755,55 \$	Kevin Lemay
13	Ford Crown Victoria Police 2009 (11-09) 248048 km	300,00 \$	576,75 \$	Joey Labeaume
14	Dodge Charger, 2006 (20-06) 199937 km	300,00 \$	510,00 \$	André Brochu
15	Chevrolet Impala Police 2006 (18-06) 264773 km	300,00 \$	329,99 \$	Laflamme Auto
16 17 18 19	Kawasaki 2004 John Deere Gator 1999 John Deere Gator 2008 Kawasaki 2000	400,00 \$ Offre globale	5300,00 \$ Offre globale	Peter Jutras
	<b>Revenu de l'appel d'offres :</b>		<b>24 020,09 \$</b>	
	<b>Perception du CSPQ :</b>		<b>3 785,68 \$</b>	
	<b>Revenu final :</b>		<b>20 234,41 \$</b>	

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions, le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

D'autoriser ladite directrice à prendre toutes les mesures nécessaires pour disposer des biens.

**182-02-2020 Signature d'une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'année 2019 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. » arrivera à échéance le 31 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. », le tout tel qu'il appert du projet d'entente daté du 24 février 2020.

<p><b>183-02-2020</b></p>	<p><b>Adoption du règlement numéro U-2378 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ajouter les habitations mixtes (M) dans l'identification des zones;</li> <li>- ajouter et définir la classe d'habitation mixte (M) dans les classes d'usages prévues au règlement de zonage;</li> <li>- ajouter les dispositions applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au chapitre 5;</li> <li>- créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14-9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;</li> <li>- agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;</li> <li>- abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7 18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7 90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7 119, H 7-124, H 7-125, H 7 126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7 163 H 7-103, CO 7 142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7 48, RU 2 29 et P 7-39. (G8 400)</li> </ul>
---------------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2378 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- ajouter les habitations mixtes (M) dans l'identification des zones;
- ajouter et définir la classe d'habitation mixte (M) dans les classes d'usages prévues au règlement de zonage;
- ajouter les dispositions applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au chapitre 5;
- créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14-9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;
- agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;
- abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7-18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7-90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7-119, H 7-124, H 7-125, H 7-126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7-163 H 7-103, CO 7-142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7-48, RU 2-29 et P 7-39.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

<b>184-02-2020</b>	<p><b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ajouter les habitations mixtes (M) dans l'identification des zones;</li> <li>- ajouter et définir la classe d'habitation mixte (M) dans les classes d'usages prévues au règlement de zonage;</li> <li>- ajouter les dispositions applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au chapitre 5;</li> <li>- créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14-9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;</li> <li>- agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;</li> <li>- abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7-18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7-90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7-119, H 7-124, H 7-125, H 7-126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7-163, H 7-103, CO 7-142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7-48, RU 2-29 et P 7-39. (G8 400) (U-2378)</li> </ul>
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- ajouter les habitations mixtes (M) dans l'identification des zones;
- ajouter et définir la classe d'habitation mixte (M) dans les classes d'usages prévues au règlement de zonage;
- ajouter les dispositions applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au chapitre 5;
- créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14-9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;
- agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;
- abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7-18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7-90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7-119, H 7-124, H 7-125, H 7-126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7-163, H 7-103, CO 7-142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7-48, RU 2-29 et P 7-39.

<b>185-02-2020</b>	<p><b>Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2379 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents supplémentaires à fournir lors de travaux nécessitant un permis de construction ou un certificat d'autorisation, à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier. (G8 400)</b></p>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2379 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents supplémentaires à fournir lors de travaux nécessitant un

permis de construction ou un certificat d'autorisation, à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

<b>186-02-2020</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents supplémentaires à fournir lors de travaux nécessitant un permis de construction ou un certificat d'autorisation, à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2379)</b>
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents supplémentaires à fournir lors de travaux nécessitant un permis de construction ou un certificat d'autorisation, à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier.

<b>187-02-2020</b>	<b>Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2380 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets situés dans l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au PIIA. (G8 400)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2380 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets situés dans l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au PIIA.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

<b>188-02-2020</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets situés dans l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au PIIA. (G8 400) (U-2380)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations

architecturales numéro U-2304 de façon à assujettir les projets situés dans l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au PIIA.

**189-02-2020 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2381 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). (G8 400)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2381 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire suppléant, le lundi 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

**190-02-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). (G8 400) (U-2381)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

**191-02-2020 Adoption du second projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 27 janvier 2020 un premier projet de règlement numéro PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2376 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modification, soit en précisant que les bâtiments de 5 étages sont autorisés uniquement sous forme de projet intégré;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2376, le tout avec modification.

**192-02-2020 Adoption du règlement numéro S-2361 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à agrandir une aire d'affectation « agricole d'extraction » à même une partie d'une aire d'affectation « agricole forestier », dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Canut. (G8 400)**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PS-2361 a été adopté le 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 25 novembre 2019, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT la consultation tenue le 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales, tel qu'il appert d'une lettre du 6 février 2020 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro S-2361, tel que présenté.

**193-02-2020 Création du poste cadre intermédiaire, chef de division – comptabilité et nomination au poste cadre intermédiaire, chef de division – comptabilité au Service de la trésorerie. (G4 110 et G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De créer le poste de chef de division – comptabilité au Service de la trésorerie.

De nommer Nathalie Aubin au poste de chef de division – comptabilité au Service de la trésorerie, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

**194-02-2020 Embauche au poste de contremaître - horticulture au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'embaucher Daniel Champagne au poste de contremaître - horticulture au Service de l'équipement et des travaux publics, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.



**195-02-2020      Embauche à la fonction de travailleur social au Service de police. (G4 112)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Julie Breault à la fonction de travailleur social au Service de police, à titre de personne salariée professionnelle, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par Mylène Modérie, conseillère au Service des ressources humaines.

**196-02-2020      Nomination au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De nommer Danny Blais, au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**197-02-2020      Embauche au poste de commis de bureau pour le Service de police. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Marilyne Duchaussoy-Lavoie, au poste de commis de bureau au Service de police, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

**198-02-2020      Embauche au poste d'agent de bureau pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Jennifer Desnoyers, au poste d'agent de bureau pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de

la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

<b>199-02-2020</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-01, relativement au remplacement des fenêtres d'un bâtiment résidentiel sis au 3850, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 617, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-01 de « Kim Husson et Benoît Lamoureux » relativement au remplacement des fenêtres d'un bâtiment résidentiel sis au 3850, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 617, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 09-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-01 de « Kim Husson et Benoît Lamoureux » relativement au remplacement des fenêtres d'un bâtiment résidentiel sis au 3850, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 617, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

<b>200-02-2020</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-02, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11500, rue Boisclair, sur le lot 2 963 428, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-02 de « Fiducie Boisclair (Philippe Boisclair) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11500, rue Boisclair, sur le lot 2 963 428, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 10-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-02 de « Fiducie Boisclair (Philippe Boisclair) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11500, rue Boisclair, sur le lot 2 963 428, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**201-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-03, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11155, rue Julien-Audette, sur le lot 4 429 325, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-03 de « Pratt & Whitney Canada » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11155, rue Julien-Audette, sur le lot 4 429 325, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 11-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-03 de « Pratt & Whitney Canada » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 11155, rue Julien-Audette, sur le lot 4 429 325, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

**202-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-04, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 14580, rue Joseph-Marc-Vermette, sur le lot 5 205 069, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-04 de « 9221-5391 Québec inc. (Patrice Bastien) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 14580, rue Joseph-Marc-Vermette, sur le lot 5 205 069, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 12-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-04 de « 9221-5391 Québec inc. (Patrice Bastien) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel sis au 14580, rue Joseph-Marc-Vermette, sur le lot 5 205 069, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**203-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-05, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment mixte sis au 15247, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-05 de « Gestion 8736 Marin inc. (Gabriel Dubois) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment mixte sis au 15247, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 13-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-05 de « Gestion 8736 Marin inc. (Gabriel Dubois) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment mixte sis au 15247, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin, sous réserves que la mitoyenneté de l'allée véhiculaire soit légalisée.

**204-02-2020** **Refus du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-06, relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 6 266 473, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-06 de « 9354875 Canada inc. (Milton Simitsakos) » relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 6 266 473, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 14-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-06 de « 9354875 Canada inc. (Milton Simitsakos) » relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 6 266 473, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**205-02-2020 Refus du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-07, relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9061, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 5 667 281, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-07 de « Centre commercial Saint-Canut inc. (Milton Simitsakos) » relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9061, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 5 667 281, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 15-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale 2020-07 de « Centre commercial Saint-Canut inc. (Milton Simitsakos) » relativement à la modification de l'aménagement extérieur d'un bâtiment commercial sis au 9061, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur le lot 5 667 281, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**206-02-2020 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-08, relativement à la construction de deux bâtiments d'entreposage desservant le nouveau complexe serricole, sis sur la rue de Belle-Rivière, sur le lot 2 049 806, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-08 de la « Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles » relativement à la construction de deux bâtiments d'entreposage desservant le nouveau complexe serricole, sis sur la rue de Belle-Rivière, sur le lot 2 049 806, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 16-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-08 de la « Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles » relativement à la construction de deux bâtiments d'entreposage desservant le nouveau complexe serricole, sis sur la rue de Belle-Rivière, sur le lot 2 049 806, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

**207-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-10, relativement à la construction d'un bâtiment accessoire agricole sis au 11730, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur les lots 1 689 819, 1 689 820, 1 809 757 et 1 809 759, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-10 de « Les Serres Stéphane Bertrand inc. » relativement à la construction d'un bâtiment accessoire agricole sis au 11730, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur les lots 1 689 819, 1 689 820, 1 809 757 et 1 809 759, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 19-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-10 de « Les Serres Stéphane Bertrand inc. » relativement à la construction d'un bâtiment accessoire agricole sis au 11730, route Sir-Wilfrid-Laurier, sur les lots 1 689 819, 1 689 820, 1 809 757 et 1 809 759, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

**208-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-11, relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 17285, chemin Victor, sur le lot 6 251 664, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-11 de « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. (Claude Charron) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 17285, chemin Victor, sur le lot 6 251 664, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 20-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-11 de « Les Développements Immobiliers Sortie 31 inc. (Claude Charron) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 17285, chemin Victor, sur le lot 6 251 664, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**209-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-12, relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 14280, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 4 769 920, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-12 de « Gestion Francoeur inc. (Théogène Francoeur) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 14280, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 4 769 920, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 21-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-12 de « Gestion Francoeur inc. (Théogène Francoeur) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 14280, rue Rolland-Desjardins, sur le lot 4 769 920, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves de l'ajout de la marquise grise en façade.

**210-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-13, relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 16500, côte Saint-Pierre, sur le lot 1 690 536, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-13 de « 9307-1249 Québec inc. (Gilbert Arcand) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 16500, côte Saint-Pierre, sur le lot 1 690 536, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 22-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-13 de « 9307-1249 Québec inc. (Gilbert Arcand) » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment commercial sis au 16500, côte Saint-Pierre, sur le lot 1 690 536, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

**211-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-14, relativement à la modification extérieure d'un bâtiment accessoire à usage industriel sis au 5500, route Arthur-Sauvé, sur le lot 1 847 212, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-14 de « Odette Bégin et Daniel Paquette » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment accessoire à usage industriel sis au 5500, route Arthur-Sauvé, sur le lot 1 847 212, dans le secteur de Sainte-Scholastique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 23-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-14 de « Odette Bégin et Daniel Paquette » relativement à la modification extérieure d'un bâtiment accessoire à usage industriel sis au 5500, route Arthur-Sauvé, sur le lot 1 847 212, dans le secteur de Sainte-Scholastique, sous réserves qu'une seule brique et qu'un seul aluminium soient installés.

**212-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-15, relativement à la modification de bâtiments commerciaux sis au 16250, montée Guénette, sur le lot 1 809 787, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-15 de « Les Placements Bussey inc. (Ronald Bussey) » relativement à la modification de bâtiments commerciaux sis au 16250, montée Guénette, sur le lot 1 809 787, dans le secteur de Saint-Antoine, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 24-02-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-15 de « Les Placements Bussey inc. (Ronald Bussey) » relativement à la modification de bâtiments commerciaux sis au 16250, montée Guénette, sur le lot 1 809 787, dans le secteur de Saint-Antoine, tel que présenté.



**213-02-2020** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-16, relativement à la modification d'un bâtiment commercial, de type garage, sis au 6550, chemin du Chicot Nord, sur le lot 3 492 976, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-16 de « Michel Laroche » relativement à la modification d'un bâtiment commercial, de type garage, sis au 6550, chemin du Chicot Nord, sur le lot 3 492 976, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 25-02-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-16 de « Michel Laroche » relativement à la modification d'un bâtiment commercial, de type garage, sis au 6550, chemin du Chicot Nord, sur le lot 3 492 976, dans le secteur de Saint-Augustin, sous réserves que la marquise soit de la même couleur que les portes et de procéder à l'ajout d'un aménagement paysager en façade.

**214-02-2020** **Reconnaissance d'un organisme aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec. (G3 316 #108244)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Société Aviation Connection, œuvrant sur le territoire de la municipalité, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'UMQ, Société Aviation Connection, la Ville de Mirabel n'assumant par ailleurs aucune prime ni frais relativement à la présente.

**215-02-2020** **Appui à la Société canadienne du Cancer. (G3 316)**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce

représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie et aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé et résolu unanimement :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Ville de Mirabel encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

<b>216-02-2020</b>	<b>Renouvellement d'une entente avec « Services Québec » (Emploi-Québec) concernant le programme de soutien au travail autonome. (X6 313 101 U4 N1620 #105242)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a reçu une demande de services de Services Québec (Emploi-Québec) relativement à la gestion de la mesure de soutien au travail autonome – STA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de Mirabel économique, à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel, le renouvellement de l'offre de service avec « Services Québec » (Emploi-Québec) pour le programme de soutien au travail autonome - STA, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

**217-02-2020 Avis de non renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relativement au déneigement et au déglçage des infrastructures routières. (X3 212 102 U4 N13843)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 388-04-2019 *Signature d'une entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec relativement au déneigement et au déglçage des infrastructures routières pour la saison 2019-2020*, laquelle fut adoptée le 23 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prendra fin le 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire pas renouveler ladite entente avec le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'informer le ministère des Transports du Québec que la Ville de Mirabel ne désire pas renouveler l'entente relative au déneigement et au déglçage des infrastructures routières (dossier numéro 2902-19-4922) intervenue avec le ministère des Transports du Québec, laquelle entente prenant fin le 1<sup>er</sup> juin 2020.

**218-02-2020 Fin de l'entente avec la Maison de la Famille de Mirabel relativement à un programme de gestion des couches lavables. (G5 500 U4 N15090)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190-03-2015 *Signature d'une entente entre la Ville de Mirabel et la Maison de la Famille de Mirabel relativement à un programme de gestion des couches lavables*, adoptée le 9 mars 2015 et par laquelle la Ville autorisait la signature d'une entente avec la Maison de la Famille de Mirabel pour subventionner l'achat de couches lavables des familles mirabelloises;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente peut être reconduite d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille ne désire plus reconduire ladite entente pour l'année 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De mettre fin à l'entente relative à un programme de gestion des couches lavables intervenue avec la Maison de la Famille de Mirabel.

<b>219-02-2020 Mandat à Contentieux – Ville de Mirabel pour une poursuite à la Cour supérieure contre Ève Dyell, secteur de Saint-Antoine. (G8 513 #106112)</b>
---

CONSIDÉRANT les inspections effectuées par les inspecteurs en bâtiment du Service de l'aménagement et de l'urbanisme au 17149, rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, où du remblai a été effectué dans un fossé sans aucun certificat d'autorisation et sans permis et en contrevenant à une prescription agricole;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, Ève Dyell, a négligé de se conformer aux avis émis relativement au remblai illégal dans les fossés au 17149, rang Sainte-Marguerite ou soit sur une partie du lot 3 710 423;

CONSIDÉRANT QUE Ève Dyell s'est vu délivrer un constat d'infraction, lequel n'a pas été contesté à la Cour municipale, concernant un remblai illégal et non conforme, le tout en contravention à l'article 3.2.10 du règlement sur les permis et certificat;

CONSIDÉRANT QU'au surplus, les activités illégales de remblai cause un préjudice grave aux propriétaires riverains, provoquant des inondations des terres voisines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville juge opportun qu'à défaut par la propriétaire de se conformer aux différents règlements et lois, la Ville s'adresse à la Cour supérieure pour obtenir des ordonnances à l'encontre de la propriétaire afin de l'obliger à procéder aux travaux de déblai des fossés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de mandater ses procureurs, Contentieux – Ville de Mirabel pour obtenir de la Cour supérieure diverses ordonnances, notamment, en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et entreprendre tout recours nécessaire concernant le terrain situé 17149, rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, pour le lot 3 710 423, afin de faire respecter la réglementation municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De mandater, Contentieux – Ville de Mirabel, pour entreprendre tous les recours appropriés devant la Cour supérieure contre Ève Dyell et pour obtenir de la Cour supérieure toutes ordonnances pour notamment :

- l'exécution des travaux requis pour corriger le remblai illégal des fossés, au 17149, rang Sainte-Marguerite ou soit sur une partie du lot 3 710 423, en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- autoriser la Ville, qu'à défaut par la défenderesse, de se conformer à un jugement à intervenir, que la Ville de Mirabel, ses représentants et/ou employés et/ou des entrepreneurs mandatés par la Ville, puissent eux-mêmes pénétrer sur les lieux et prendre les mesures requises pour exécuter le jugement à être rendu, et

d'exécuter les travaux requis, aux frais de la défenderesse, ses successeurs et ayants droits actuels et subséquents.

<b>220-02-2020</b>	<b>Nomination au sein de différents comités, corporations ou associations. (G3 216 102 U2 N15548) (G3 300 U2 N7529)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 93-01-2020 *Création du comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire et nomination*, laquelle fut adoptée le 27 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de nommer des citoyens et des membres de la communauté d'affaires à titre de membres du Comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De nommer, à titre de membres du Comité des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, les personnes suivantes :

- Adrien Simard, citoyen avec un volet historique;
- André Lafrance, professeur d'histoire à la retraite, citoyen de Saint-Benoit;
- Jacques Bellerose, citoyen de saint-Augustin;
- Johanne Allaire, citoyenne de Saint-Janvier;
- Geneviève Brault-Sabourin, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel;
- Steve Quevillon, famille de Saint-Canut;
- Geneviève Pépin, famille de Saint-Augustin
- Marianne Roffi, recommandation du Service des loisirs - volet jeunesse;
- Andréanne Dagenais, jeune adulte, entre 18-25 ans.

<b>221-02-2020</b>	<b>Nomination d'un gestionnaire pour le Marché public de Mirabel. (G3 210 102 N15217)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De nommer « Tourisme Mirabel », à titre de gestionnaire, du Marché public de Mirabel pour l'année 2020.

<b>Dépôt de documents.</b>
----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 21 février 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2367 « Décrétant l'acquisition de véhicules, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins. »; (G8 400)

- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2368 « *Autorisant la préparation de plans et devis et la surveillance pour des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation des infrastructures sur les rues Desjardins et Victor, entre la rue Cyr et la voie ferrée, à l'est du boulevard du Curé-Labelle, ainsi que le réaménagement de la rue Victor, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.* »; (G8 400)
- d) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2371 « *Décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.* ». (G8 400)

**Affaire nouvelle.**

**222-02-2020      Signature d'une entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au fonds des régions et ruralités. (G5 500 U4 N15606)**

CONSIDÉRANT QUE le partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que le conseil de la Ville de Mirabel autorise, le maire ou le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds des régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Parole aux conseillers.**

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

**223-02-2020 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Charbonneau, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Mireault, greffière